

LA PRÉVENTION, PAS À PAS



GUIDE D'ANIMATION EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL

À L'INTENTION DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET AUTRES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE



ASSTAS
www.asstas.qc.ca

CSST

CHARGÉE DE PROJET

Carmen Vaillancourt, Ph. D., responsable du dossier de la condition féminine et des travailleuses et travailleurs issus de l'immigration, Direction des affaires corporatives et du secrétariat général, CSST

COORDINATION

Denise Boutin, conseillère en développement des stratégies de communication, Direction des communications, CSST

RÉDACTION

Hélène Renaud, conseillère, ASSTSAS

COLLABORATION

Charles Allard, chef d'équipe et inspecteur,
Direction régionale de Québec, CSST
Nicolas Bouchard, inspecteur et conseiller en prévention jeunesse,
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, CSST
Gaétan Dugré, conseiller en prévention-inspection,
Direction de la prévention-inspection, CSST
Nancy Néron, inspectrice,
Direction régionale de Québec, CSST

RÉVISION LINGUISTIQUE

Claudette Lefebvre, Direction des communications, CSST
Fanny Provençal

CORRECTION D'ÉPREUVES

Diane Mériteau, Direction des communications, CSST

ILLUSTRATIONS

François Couture

CONCEPTION GRAPHIQUE

Diane Urbain, Direction des communications, CSST

SUIVI D'IMPRESSION ET DE DISTRIBUTION

Marie-France Pineault, Direction des communications, CSST

REMERCIEMENTS

Nous remercions le CPE Les Petits Cailloux de Chicoutimi, le CPE Le Jardin Ensanité de Jonquière, le CPE Les Petits Poussins de Jonquière, le CPE de la Colline, le CPE Carrousel Enfantin, le CPE Moi et Mes Amis, le CPE Écho Magique, le CPE Sentinelle des Petits et le CPE La Ribambelle des Souriceaux de Québec de leur contribution à la préparation de ce document.

Note. – Dans ce document, le féminin désigne aussi bien les hommes que les femmes.

INTRODUCTION



En conformité avec la mission et les orientations de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) en matière de condition féminine, ce document s'inscrit dans le contexte des engagements de l'organisme auprès du gouvernement du Québec pour contribuer à l'application de la nouvelle politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et du Plan d'action gouvernemental 2007-2010 qui s'y rattache.

C'est pour remplir ces engagements que le projet d'intervention touchant les travailleuses des centres de la petite enfance (CPE)¹ a vu le jour.

LES OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET PAR CE DOCUMENT SONT, D'UNE PART, DE CONTRIBUER À RÉDUIRE LE NOMBRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES ET, D'AUTRE PART, DE FAVORISER LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL PAR LE MILIEU.

Un projet pilote mené dans les régions de Québec et du Saguenay–Lac-Saint-Jean auprès de centres de la petite enfance a permis de démontrer que la majorité des lésions professionnelles touche les femmes.

Le présent guide d'animation constitue donc un outil de sensibilisation à l'importance de la prévention. Conçu à l'intention de l'ensemble des intervenantes dans les CPE – principalement les éducatrices et les aides-éducatrices – ainsi qu'à l'intention des gestionnaires, il est constitué d'une série de fiches facilitant les discussions autour du point santé et sécurité du travail (SST) qui devrait être inscrit à l'ordre du jour des réunions du personnel ou de celles des comités de santé et de sécurité du travail, s'il y a lieu.

Pratiques et faciles à utiliser dans le contexte des réunions, les fiches du guide d'animation peuvent aussi servir de point de départ pour déceler les problèmes existant dans le milieu de travail ou pour élaborer un programme de prévention. La fiche vierge peut servir à la conception de fiches touchant des problèmes en matière de santé et de sécurité du travail particuliers à chaque milieu.

1. Le présent document peut également être utilisé dans l'ensemble des services de garde à l'enfance.



POURQUOI CONSACRER DES EFFORTS À LA PRÉVENTION ?

La prévention permet d'éviter bon nombre de lésions professionnelles et ainsi d'assurer aux travailleurs et aux travailleuses une meilleure santé tout au long de leur vie professionnelle. Et, bien sûr, ça coûte toujours moins cher de prévenir que de guérir !

AUGMENTATION DU NOMBRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES ET D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

Dans les régions de Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 98 % du personnel des CPE est composé de femmes. Dans ces régions, le nombre de lésions professionnelles a augmenté de façon significative entre 2001 et 2003.

AU COURS DE CETTE PÉRIODE, LE NOMBRE DE LÉSIONS, DANS LA RÉGION DE QUÉBEC, EST PASSÉ DE 75 À 97. POUR LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, L'AUGMENTATION EST PLUS SIGNIFICATIVE, LE NOMBRE DE LÉSIONS PASSANT DE 12 À 33.

Le même phénomène est observé lorsqu'il s'agit des accidents du travail. En effet, une augmentation du nombre d'accidents a été notée chez les travailleuses de la région de Québec (le nombre passant de 70 à 87) et chez celles de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (passant de 12 à 31). Fait à noter, 100 % des lésions survenues en 2001 et en 2002 sont attribuables à des accidents et non à des maladies du travail. En 2003, ce pourcentage descend cependant à 96,9 %. Très peu de maladies professionnelles ont été déclarées par les travailleurs et les travailleuses des deux régions entre 2001 et 2003.

La majorité des lésions professionnelles (96 % dans la région de Québec et 97 % dans celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean) touche les femmes. Les travailleuses

ayant subi des lésions ont de 24 à 44 ans, alors que les hommes victimes de lésions sont plutôt âgés de 35 à 64 ans.

AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE ET DE LA GRAVITÉ DES LÉSIONS

Les lésions professionnelles subies par les travailleuses des CPE sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves. Ainsi, dans la région de Québec, pour la période de 2001 à 2003, on constate une forte augmentation du nombre total de jours d'absence des travailleuses et une diminution de 22 % de ce nombre pour les travailleurs.

On observe la même tendance dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, où le nombre de jours d'absence attribuables notamment aux accidents a augmenté, passant de 478 en 2001 à 567 en 2002 et à 1667 en 2003.

En 2001 et en 2002, seules des travailleuses ont cessé de travailler en raison d'une lésion professionnelle. En 2003, lorsqu'on examine le nombre des jours d'absence, on constate qu'il est plus élevé pour les travailleuses que pour les travailleurs.



CARACTÉRISTIQUES DES LÉSIONS

Comme dans tout milieu de travail, les lésions professionnelles subies dans les CPE des régions de Québec et du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont attribuables à des causes diverses et sont de différentes natures.

Par exemple, il ressort que, lorsque l'on considère la fréquence et la gravité des accidents, les causes sont notamment les contacts avec des personnes, les surfaces glissantes, les postures contraignantes et les efforts. Les accidents les plus graves et les plus fréquents touchent le cou, y compris la gorge, le tronc, les muscles et les tendons. Cependant, une augmentation de la gravité des lésions subies par les travailleuses lors de contacts avec des objets ou de l'équipement a été observée.

COÛTS DES LÉSIONS

Les accidents liés au travail entraînent d'importantes répercussions, non seulement en ce qui concerne les coûts, mais également sur le plan humain pour les travailleuses et les travailleurs des centres de la petite enfance. La qualité de vie d'une travailleuse ou d'un travailleur accidenté se trouve diminuée, parfois temporairement, parfois de façon perma-

nente, selon la gravité des séquelles découlant de la blessure. Outre le fait de ne pas être en mesure d'occuper son emploi pendant un certain temps ou de devoir se réorienter, la personne souffrant d'une lésion professionnelle peut éprouver des difficultés à accomplir les tâches élémentaires de la vie quotidienne. Elle peut devoir renoncer à certaines de ses activités de loisir. La prévention – est-il utile de le rappeler ? – profite toujours aux travailleurs et aux travailleuses.

Dans les centres de la petite enfance, les maux de dos comptent pour près de la moitié des accidents du travail. Sur le plan financier, quand on sait, par exemple, qu'une blessure au dos équivaut en moyenne à 51 jours d'absence et coûte environ 2800 \$, on en conclut que l'employeur a tout avantage à miser sur la prévention.

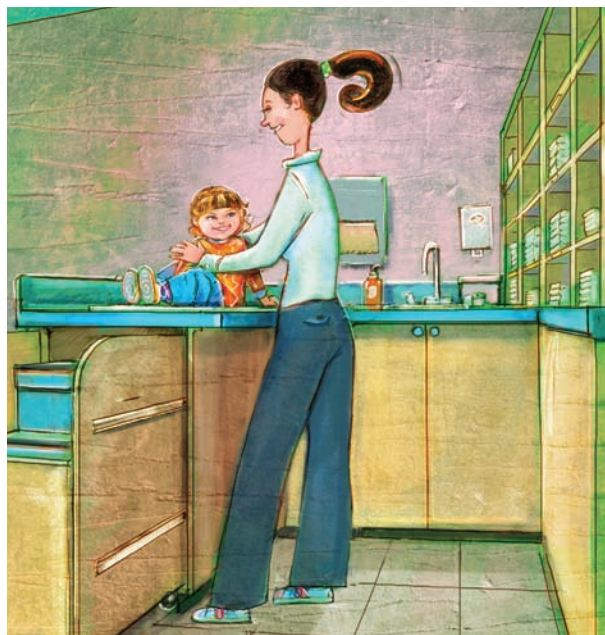
Entre 2001 et 2003, l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) totale versée notamment aux travailleuses et aux travailleurs accidentés a augmenté : en 2003, ce montant est 17 fois plus élevé qu'en 2001 dans la région de Québec et trois fois plus élevé dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Quand le nombre de lésions professionnelles diminue, les coûts diminuent également.



PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

C'est en grande partie par la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail (SST) que les objectifs en matière de prévention sont atteints. Comment amener le milieu de travail à prendre en charge sa propre gestion de la SST ? En sensibilisant l'ensemble des intervenantes – travailleuses et gestionnaires – à l'importance de la prévention pour préserver la santé du personnel et assurer sa sécurité au travail. L'engagement de la direction et la participation du personnel constituent des facteurs déterminants d'une démarche gagnante. Le choix des mesures de prévention et leur application doivent se faire en collaboration.

Le guide d'animation propose aux intervenantes des outils de travail sous forme de fiches. Visant à soutenir les travaux d'un comité de santé et de sécurité ou l'animation des rencontres du personnel, les fiches portant sur neuf thèmes peuvent être choisies en fonction des problèmes soulevés dans le CPE ou tout simplement selon l'intérêt des intervenantes.



QUELQUES CONSEILS D'UTILISATION DES FICHES DANS LE CONTEXTE D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

1. Trouver des personnes intéressées à instaurer une démarche de prévention.
2. Établir un diagnostic de la situation générale en matière de SST dans le CPE. (Quels sont, par exemple, le nombre et le genre d'accidents, les malaises et les douleurs ressentis, les moyens de prévention existants ?) Ce portrait permettra de mieux orienter l'action et de bien cerner les besoins propres à l'organisation. Il pourra également faciliter le choix de la fiche d'animation à utiliser².
3. Selon les situations à risque, choisir un thème et élaborer un plan d'action réalisable, comportant les noms des responsables et des échéanciers. Le plan d'action doit tenir compte de la volonté du CPE d'appliquer les moyens de prévention choisis et de la faisabilité de ces moyens.
4. Mettre en œuvre le plan d'action.
5. Dresser un bilan de la démarche.

2. Le Guide de prévention en milieu de travail à l'intention de la petite et de la moyenne entreprise (DC 200 16082) et l'article sur la démarche de prévention paru dans la revue *Sans Pépins* en décembre 2004 (vol. 6, n° 4), « Travailler, est-ce trop dur ? », constituent des outils qui peuvent se révéler très utiles pour l'application d'une démarche de prévention.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES FICHES D'ANIMATION

Les descriptions sommaires qui suivent donnent un aperçu du contenu des fiches d'animation. Chaque fiche comprend notamment la description d'un problème ou d'un risque pour la santé ou pour la sécurité et propose des moyens de prévention ainsi qu'une grille d'évaluation de leur mise en œuvre.

LES TMS, UN MAL À NE PAS PRENDRE EN PATIENCE !

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) se présentent habituellement comme une affection des tissus reliés aux articulations des membres supérieurs (épaules, coudes, poignets, mains, doigts) et du dos. L'utilisation d'équipements, comme une table à langer munie d'un marchepied, constitue un exemple d'application de certains moyens de prévention. (DC200-1027F1)

DEHORS, PAS QUESTION DE JOUER AVEC LA SÉCURITÉ !

L'aménagement des aires extérieures de jeu et leur entretien peuvent présenter des risques pour la sécurité des enfants comme pour celle des éducatrices. L'inspection quotidienne des aires extérieures de jeu, obligatoire, constitue un moyen de prévention efficace. (DC200-1027F2)

IL VAUT TOUJOURS MIEUX AMÉNAGER POUR SE MÉNAGER !

L'importance de la prévention et de l'élimination des risques découlant de l'aménagement intérieur des lieux est mise en évidence par un aperçu des situations à risque et des exemples de moyens de prévention, dont l'utilisation d'un module de rangement pour les matelas. (DC200-1027F3)

LA PRÉVENTION À LA CUISINE, UNE RECETTE QUI N'À RIEN DE SECRET !

Le travail à la cuisine comporte de nombreux facteurs de risque : postures contraignantes, soulèvements de charges, brûlures, coupures, etc. Que cela touche l'aménagement, les équipements ou encore les méthodes de travail, la fiche offre des pistes de solution visant à éliminer ou à réduire ces risques. (DC200-1027F4)

GARE AU BRUIT : UN AVERTISSEMENT À ÉBRUITER !

Le bruit est susceptible d'affecter les capacités d'écoute et de concentration, d'accroître le degré de stress et, à la longue, de réduire la capacité auditive. La fiche donne un aperçu de situations génératrices de bruit et fournit des exemples de moyens de prévention, dont l'installation de tuiles acoustiques au plafond. (DC200-1027F5)

FICHES EN COURS DE RÉDACTION

LES RISQUES BIOLOGIQUES

Les changements de couches, les nez qui coulent ou encore les coupures entraînant un écoulement sanguin sont au nombre des risques biologiques présents dans les CPE. La fiche fait la promotion des mesures préventives de base, dont le lavage des mains, et de mesures additionnelles, si nécessaire.

ENTREtenir... EN MÉNAGEANT SA SANTÉ

Dans un centre de la petite enfance, il survient inévitablement de petits incidents, qui nécessitent de nettoyer, de laver ou de désinfecter. Les produits d'entretien offerts sur le marché sont toutefois susceptibles de présenter des risques pour la santé et la sécurité. Il est donc bon de pouvoir connaître à partir des étiquettes les risques, les méthodes sécuritaires d'utilisation ainsi que les conditions de rangement, et d'avoir sous la main l'équipement de protection recommandé.

LA QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT

Le chauffage et la ventilation peuvent devenir une source de problèmes quand il s'agit d'assurer la qualité de l'air. L'utilisation d'un déshumidificateur pour contrôler le taux d'humidité dans l'espace de travail est présentée comme une solution simple et facile à appliquer.

POUR EN SAVOIR PLUS

Visitez le site Web de la Commission de la santé et de la sécurité du travail : www.csst.qc.ca ou composez le 1 866 302-CSST (2778).

PUBLICATIONS

Pour comprendre le régime québécois de santé et de sécurité du travail.
(DC 200-256)

En cas d'accident ou de maladie du travail... Voici ce qu'il vous faut savoir !
(DC 100-1503)

Guide de prévention en milieu de travail à l'intention de la petite et de la moyenne entreprise. (DC 200-16082)

Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles : où en sommes-nous ?
Abrégé du rapport. (DC 300-277)

Visitez le site Web de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales : www.asstsas.qc.ca.

PUBLICATIONS

Revue *Sans Pépins* publiée par L'ASSTSAS : www.asstsas.qc.ca, rubrique « Sans Pépins ».

« Travailler, est-ce trop dur ? », DVD et guide d'animation, *Sans Pépins*, vol. 6, n° 4, décembre 2004.

POUR PLUS D'INFORMATION ET POUR OBTENIR DU SOUTIEN, ADRESSEZ-VOUS À L'ASSTSAS :

BUREAU DE MONTRÉAL

TÉLÉPHONE

514 253-6871 ou
1 800 361-4528

TÉLÉCOPIEUR

514 253-1443

BUREAU DE QUÉBEC

TÉLÉPHONE

418 523-7780 ou
1 800 265-7780

TÉLÉCOPIEUR

418 523-7565

COURRIER ÉLECTRONIQUE : info@asstsas.qc.ca

Problème soulevé : _____

Description sommaire du problème : _____

MOYENS DE PRÉVENTION

Une *Grille d'évaluation de la mise en œuvre des moyens de prévention*, présentée dans les pages intérieures de cette fiche, vous permettra de développer les thèmes qui pourront être abordés lors des rencontres entre les membres de votre organisation afin de détailler votre démarche de prévention.

PRISE EN CHARGE DE LA SST

Sensibiliser les éducatrices à _____

Exemples de moyens de prise en charge

- Tenir des réunions d'information et de sensibilisation à l'importance du problème.
- Discuter des facteurs de risque et des douleurs associées à différents mouvements ou de l'inconfort causé par certaines situations.
- Distribuer de la documentation.
- Installer des affiches.
- S'il y a lieu, faire connaître les noms des membres du comité de santé et de sécurité du travail ou celui de la représentante à la prévention.
- Afficher une liste de personnes-ressources et de sources à consulter.

MOYENS DE PRÉVENTION		PRISE EN CHARGE DE LA SST					
AMÉNAGEMENT	1	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
	Responsables						
2	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au	
Responsables							
3	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au	
Responsables							
MÉTHODES DE TRAVAIL	1	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
	Responsables						
	2	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
Responsables							
3	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au	
Responsables							
4	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au	
Responsables							

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES AUTRES MOYENS DE PRÉVENTION

MOYENS DE PRÉVENTION

PRISE EN CHARGE DE LA SST

AMÉNAGEMENT

1

1

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
-----	---------	-----	-------	-----------------	----

Responsables

2

2

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
-----	---------	-----	-------	-----------------	----

Responsables

MÉTHODES DE TRAVAIL

1

1

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
-----	---------	-----	-------	-----------------	----

Responsables

2

2

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
-----	---------	-----	-------	-----------------	----

Responsables

ÉLABORATION D'UN ÉCHÉANCIER D'IMPLANTATION ET SUIVI

Décrire les étapes qui mèneront à l'intégration des moyens de prévention prévus dans les activités quotidiennes et les résultats observés à la suite de l'adoption des moyens de prévention prévus.

AUTRES RENSEIGNEMENTS



Pour en savoir plus

VISITEZ LE SITE WEB DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL : WWW.CSST.QC.CA OU COMPOSEZ LE 1 866 302-CSST (2778).

PUBLICATIONS

Pour comprendre le régime québécois de santé et de sécurité du travail. (DC 200-256)

En cas d'accident ou de maladie du travail... Voici ce qu'il vous faut savoir ! (DC 100-1503)

Guide de prévention en milieu de travail à l'intention de la petite et de la moyenne entreprise. (DC 200-16082)

Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles : où en sommes-nous ? – Abrégé du rapport. (DC 300-277)

POUR PLUS D'INFORMATION ET POUR OBTENIR DU SOUTIEN, ADRESSEZ-VOUS À L'ASSTAS :

BUREAU DE MONTRÉAL

BUREAU DE QUÉBEC

TÉLÉPHONE

514 253-6871 ou
1 800 361-4528

TÉLÉPHONE

418 523-7780 ou
1 800 265-7780

TÉLÉCOPIEUR

514 253-1443

TÉLÉCOPIEUR

418 523-7565

COURRIER ÉLECTRONIQUE : info@asstsas.qc.ca

SITE WEB : www.asstsas.qc.ca

PUBLICATION

« Réduire le bruit dans les services de garde : solutions acoustiques », *Sans Pépins*, vol. 8, n° 2, numéro spécial, juin 2006.

Les TMS, un mal à ne pas prendre en patience !

En tant qu'éducatrice, vos tâches sont multiples. Soins d'hygiène, habillage et déshabillage des enfants, repas, organisation de la sieste ou rangement, il s'agit d'activités qui sont toutes susceptibles de comporter des facteurs de risque. Les facteurs de risque sont des conditions présentes dans le milieu de travail qui peuvent être associées à l'apparition d'inconfort ou de problèmes de santé. Plus la durée, la fréquence et l'intensité de l'exposition aux facteurs de risque sont importantes, plus la probabilité d'apparition des problèmes de santé augmente.

Les postures contraignantes – dos penché ou en torsion, position accroupie ou à genoux, travail à bout de bras, position assise inconfortable –, tout comme le travail musculaire en position statique, le soulèvement et le déplacement de charges, font partie de votre quotidien. La taille des enfants, leur autonomie limitée ainsi que la hauteur des plans de travail sont à l'origine des postures contraignantes que vous devez adopter. Souvent, vous vous penchez pour soulever les enfants, pour portionner les repas et pour nettoyer la table, pour aider les enfants à se laver les mains dans un lavabo trop bas, pour placer et ramasser les matelas

pour la sieste ou pour aider les enfants à s'habiller et à se déshabiller. Vous vous assoyez régulièrement au sol, dans une position inconfortable et sans appui, ou sur de petites chaises conçues pour les enfants. Vous vous étirez et vous travaillez à bout de bras pour prendre ou pour ranger du matériel se trouvant trop haut, comme les couches placées dans les casiers du haut. Vous transportez souvent des bacs de jouets ou des plateaux de nourriture. Bref, tous ces mouvements peuvent causer des maux de dos et des troubles musculo-squelettiques (TMS). Quoiqu'ils puissent survenir soudainement, ces troubles résultent la plupart du temps d'un processus lent et insidieux.



MOYENS DE PRÉVENTION

Les moyens de prévention résident essentiellement dans la diminution des soulèvements de charges, des postures contraignantes et des postures statiques grâce à un **aménagement** optimal et à des **méthodes de travail** efficaces.

Plusieurs moyens de prévention éprouvés sont présentés dans la *Grille d'évaluation de la mise en œuvre des principaux moyens de prévention* que vous trouverez dans les pages intérieures sous les thèmes aménagement et méthodes de travail. Une section, *Autres moyens de prévention*, vous permettra d'ajouter vos propres moyens de prévention.

PRISE EN CHARGE DE LA SST

Sensibiliser le personnel des CPE, principalement les éducatrices, à l'importance d'adopter de bonnes postures et de bonnes méthodes de travail pour préserver la santé de leurs membres supérieurs et de leur dos.

Exemples de moyens de prise en charge

- Tenir des réunions d'information et de sensibilisation à l'importance du problème.
- Discuter des facteurs de risque et des douleurs associées à différents mouvements.
- Distribuer de la documentation.
- Installer des affiches.
- S'il y a lieu, faire connaître les noms des membres du comité de santé et de sécurité du travail ou celui de la représentante à la prévention.
- Afficher une liste de personnes-ressources et de sources à consulter.

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION

PRISE EN CHARGE DE LA SST

AMÉNAGEMENT

1 Utilisation d'équipements permettant de limiter les mouvements de flexion et de torsion et de réduire le nombre de soulèvements d'enfants (ex.: table à langer munie d'un marchepied, face au groupe)

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
1 Responsables					

2 Utilisation de petites marches sur le côté du lavabo à la hauteur des adultes pour éviter les soulèvements et conserver une posture droite.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
2 Responsables					

3 Utilisation de tables de 56 cm (22 po) de hauteur pour pouvoir glisser les jambes sous la table et éviter ainsi les flexions ou les torsions.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
3 Responsables					

4 Utilisation de chaises basses pour adultes afin de pouvoir adopter une posture adéquate.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
4 Responsables					

MÉTHODES DE TRAVAIL

1 Participation des enfants au rangement des jouets dans des bacs, pour installer et ranger les matelas ainsi que pour toute autre activité.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
1 Responsables					

2 Délimitation d'une aire de jeu à l'aide d'un tapis lavable pour réduire l'éparpillement des jouets et le nombre de flexions ainsi que les risques de chutes.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
2 Responsables					

3 Adoption d'une position assise pour faire venir les enfants à soi ou les faire grimper sur ses genoux pour les câliner ou les consoler.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
3 Responsables					

4 Portionnement de la nourriture en position assise droite ou en position debout.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
4 Responsables					

5 Nettoyage des tables en posant un genou sur une chaise et en prenant appui sur l'autre main ou en faisant le tour de la table afin d'éviter les étirements.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
5 Responsables					

6 Rangement du matériel fréquemment utilisé (couches, gants, serviettes, etc.) à portée de la main afin d'éviter les étirements.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
6 Responsables					

À la garderie La Seigneurie, on ne risque pas de se mettre son dos à dos !

En 2007, la Garderie La Seigneurie a remporté un *Prix innovation en santé et sécurité du travail*. Pourquoi ? Parce que, au moment de concevoir les plans d'une garderie, la propriétaire a voulu corriger certains problèmes d'aménagement susceptibles de causer des maux de dos aux éducatrices. Ainsi, un marche-pied qui se glisse sous la table à langer lorsqu'il n'est pas utilisé a été créé pour permettre aux enfants qui le peuvent de monter sur la table. Le module évite aux éducatrices d'avoir à soulever les enfants.

Depuis l'ouverture de la garderie en 2005, aucun employé ne s'est plaint de maux de dos.

Sylvie Paré, propriétaire

Source : Site Web de la CSST, rubrique « Prix innovation » : www.csst.qc.ca/asp/innovation/index.html, 2007



Pour en savoir plus

VISITEZ LE SITE WEB DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL : WWW.CSST.QC.CA OU COMPOSEZ LE 1 866 302-CSST (2778).

PUBLICATIONS

Troubles musculo-squelettiques : une démarche simple de prévention. (DC 200-1554)

Troubles musculo-squelettiques : un mal sournois. (DC 500-234)

Troubles musculo-squelettiques : la prévention, ça fonctionne ! (DC 500-235)

Troubles musculo-squelettiques : ça coûte cher à tout le monde ! (DC 500-236)

POUR PLUS D'INFORMATION ET POUR OBTENIR DU SOUTIEN, ADRESSEZ-VOUS À L'ASSTSAS :

BUREAU DE MONTRÉAL

BUREAU DE QUÉBEC

TÉLÉPHONE

514 253-6871 ou
1 800 361-4528

TÉLÉPHONE

418 523-7780 ou
1 800 265-7780

TÉLÉCOPIEUR

514 253-1443

TÉLÉCOPIEUR

418 523-7565

COURRIER ÉLECTRONIQUE : info@asstsas.qc.ca
SITE WEB : www.asstsas.qc.ca

PUBLICATIONS

« *Travailler, est-ce trop dur ?* », DVD et guide d'animation, *Sans Pépins*, vol. 6, n° 4, décembre 2004.

« *Prévention : prêtes pour le grand rangement ?* », *Sans Pépins*, vol. 9, n° 1, mars 2007, p. 1-2.

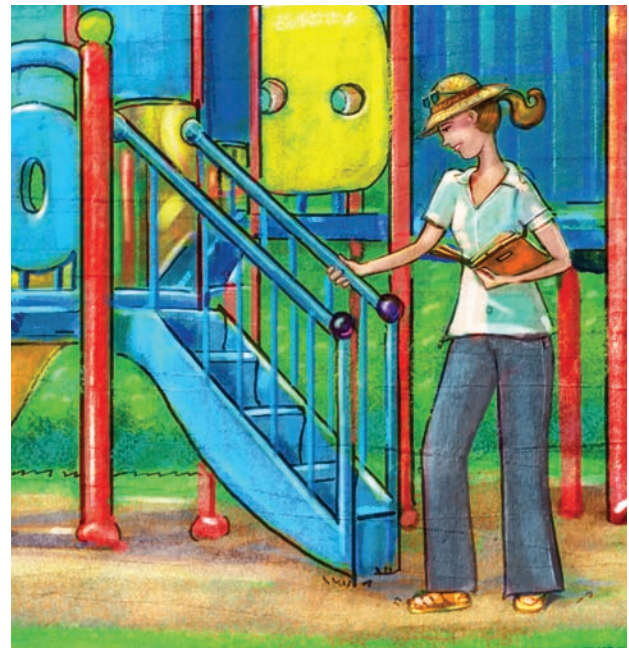
Dehors, pas question de jouer avec la sécurité !

Au cours des activités se déroulant à l'extérieur, les postures penchées, en torsion ou accroupies, les postures statiques et les soulèvements de charges et d'enfants constituent des facteurs de risque. Des risques de chutes, de coupures ou de piqûres existent aussi.

Trop souvent, vous transportez de gros bacs de jouets et vous vous penchez pour distribuer les jouets et pour les ramasser. Vous vous penchez ou vous vous agenouillez pour intervenir dans les querelles entre les enfants, pour attacher les chapeaux, les bottes ou les foulards ou pour jouer avec les enfants. Vous soulevez aussi les enfants pour les faire grimper dans les modules de jeux, les asseoir dans les balançoires ou sur les tricyles.

Vous vous penchez et vous soulevez les poupons pour les installer dans une poussette. Puis, vous devez monter la poussette sur le trottoir et la pousser, parfois sur des terrains en pente, accidentés ou couverts de neige.

Enfin, vous adoptez souvent une posture statique debout pour surveiller les enfants pendant les jeux à l'extérieur.



MOYENS DE PRÉVENTION

Les moyens de prévention résident essentiellement dans la diminution des soulèvements de charges, des postures contraignantes et des postures statiques grâce à un **aménagement** optimal et à des **méthodes de travail** efficaces. Ces moyens résident également dans l'inspection et l'entretien des lieux en vue de réduire les risques de chutes, de coupures et de piqûres.

Plusieurs moyens de prévention éprouvés sont présentés dans la *Grille d'évaluation de la mise en œuvre des principaux moyens de prévention* que vous trouverez dans les pages intérieures sous les thèmes aménagement et méthodes de travail. Une section, *Autres moyens de prévention*, vous permettra d'ajouter vos propres moyens de prévention.

PRISE EN CHARGE DE LA SST

Sensibiliser les éducatrices et la direction à l'importance d'assurer la sécurité des lieux de travail extérieurs.

Exemples de moyens de prise en charge

- Tenir des réunions d'information et de sensibilisation à l'importance du problème.
- Discuter des facteurs de risque et des douleurs associées à différents mouvements ou à l'aménagement des lieux.
- Distribuer de la documentation.
- Installer des affiches.
- S'il y a lieu, faire connaître les noms des membres du comité de santé et de sécurité du travail ou celui de la représentante à la prévention.
- Afficher une liste de personnes-ressources et de sources à consulter.

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION À L'EXTÉRIEUR

PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION

PRISE EN CHARGE DE LA SST

AMÉNAGEMENT

1 Installation de bancs ou de sièges à l'extérieur afin que l'éducatrice puisse s'asseoir pour surveiller les enfants et intervenir auprès d'eux.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
1 Responsables					

2 Présence de modules de rangement près des différentes aires extérieures de jeu, près de la pataugeoire, du bac à sable, etc., assez grands pour éviter de devoir transporter et manipuler les jouets.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
2 Responsables					

3 Aménagement de l'espace nécessaire entre les modules de jeux afin d'éviter les chutes et les collisions.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
3 Responsables					

MÉTHODES DE TRAVAIL, INSPECTION DES LIEUX ET ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT

1 Participation des enfants au rassemblement et au rangement des jouets à la fin d'une activité.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
1 Responsables					

2 Inspection quotidienne des lieux pour y découvrir tout ce qui pourrait constituer des risques pour la santé ou la sécurité : verre cassé, jouets brisés, aiguilles souillées*, fientes de pigeon, etc.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
2 Responsables					

3 Recours à du personnel qualifié pour l'entretien et la réparation de l'équipement.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
3 Responsables					

4 Dégagement et déglçage des voies de circulation.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
4 Responsables					

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES AUTRES MOYENS DE PRÉVENTION À L'EXTÉRIEUR

AUTRES MOYENS DE PRÉVENTION

PRISE EN CHARGE DE LA SST

AMÉNAGEMENT

1

1

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
Responsables					

2

2

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
Responsables					

MÉTHODES DE TRAVAIL

1

1

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
Responsables					

2

2

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
Responsables					

ÉLABORATION D'UN ÉCHÉANCIER D'IMPLANTATION ET SUIVI

Décrire les étapes qui mèneront à l'intégration des moyens de prévention prévus dans les activités quotidiennes et les résultats observés à la suite de l'adoption des moyens de prévention prévus.

Au CPE Les Petits Cailloux, on joue dehors en toute sécurité !

« Pour prévenir les accidents, les aires extérieures de jeu sont inspectées quotidiennement et un registre des inspections est rigoureusement tenu. Je me suis porté volontaire pour effectuer les inspections et relever tout élément inhabituel. »

Yannick Raby, éducateur

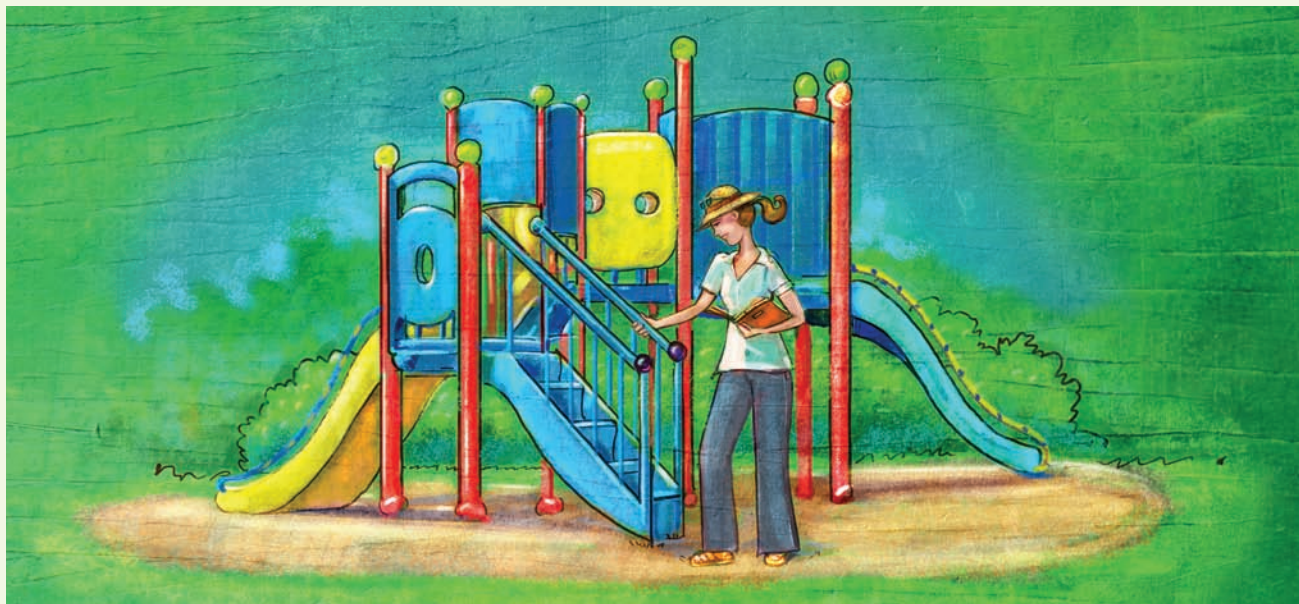


Illustration : François Couture

Pour en savoir plus

VISITEZ LE SITE WEB DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL : WWW.CSST.QC.CA OU COMPOSEZ LE 1 866 302-CSST (2778).

PUBLICATIONS

Contrainte thermique : le froid. (DC 200-16182)

Attention au coup de chaleur ! (DC 100-113)

Travailler à la chaleur... Attention ! (DC 100-1125)

Des fientes de pigeon dans votre lieu de travail ? Méfiez-vous ! (DC 100-1331)

POUR PLUS D'INFORMATION ET POUR OBTENIR DU SOUTIEN, ADRESSEZ-VOUS À L'ASSTSAS :

BUREAU DE MONTRÉAL

BUREAU DE QUÉBEC

TÉLÉPHONE

514 253-6871 ou
1 800 361-4528

TÉLÉPHONE

418 523-7780 ou
1 800 265-7780

TÉLÉCOPIEUR

514 253-1443

TÉLÉCOPIEUR

418 523-7565

COURRIER ÉLECTRONIQUE : info@asstsas.qc.ca

SITE WEB : www.asstsas.qc.ca

PUBLICATIONS

« La cour », *Sans Pépins*, vol. 4, n° 2, juin 2002, p. 1-5.

« Deux nouveaux guides sur les aires extérieures de jeu », *Sans Pépins*, vol. 4, n° 3, septembre 2002, p. 6-8.

« Petit tour dans la cour : bref résumé d'un grand projet », *Sans Pépins*, vol.2, n° 3, juin 2000, p. 4-5.

Il vaut toujours mieux aménager pour se ménager !

L'aménagement des lieux peut souvent imposer des postures contraignantes, de nombreuses flexions, des torsions ou des soulèvements d'enfants. Seule avec un groupe de 5, 6, 8 ou 10 enfants selon le cas, vous devez trop souvent vous étirer et vous hisser sur la pointe des pieds pour accéder à du matériel ou à des matelas rangés trop hauts ou à des couches placées dans des casiers trop hauts et trop éloignés.

Plusieurs fois par jour, vous soulevez les enfants pour qu'ils puissent se laver les mains ou se brosser les dents au lavabo. Si le lavabo est bas, vous vous penchez souvent pendant de longues minutes pour aider les enfants plus jeunes.

Puis, vous changez les couches des enfants sur une table à langer située face au mur, ce qui occasionne de nombreuses torsions du dos afin de pouvoir surveiller le groupe et assurer sa sécurité. S'il n'y a pas de marchepied ou que celui-ci est trop lourd ou défectueux, vous devez soulever les enfants. Si vous travaillez dans une pouponnière qui compte cinq enfants, vous faites, en moyenne dans une journée, 50 flexions et soulèvements d'enfants uniquement pour changer les couches.

En outre, pour raconter une histoire ou pour endormir les enfants, vous vous assoyez au sol, le dos penché, parfois en torsion et souvent sans appui. Dans d'autres circonstances, par exemple au moment des repas ou des collations, vous vous assoyez sur une petite chaise d'enfant et vous êtes trop souvent incapable de glisser les jambes sous la table, parce qu'elle est trop basse. Vous devez alors adopter des postures de flexion et de torsion.

Enfin, au vestiaire, vous vous penchez, vous vous accroupissez ou vous vous agenouillez pour aider à enfiler, selon le groupe d'âge et la saison, pantalons, bottes, manteaux, chapeaux et mitaines.



MOYENS DE PRÉVENTION

Les moyens de prévention résident essentiellement dans la diminution des soulèvements de charges, des postures contraignantes et des postures statiques grâce à un **aménagement** optimal et à des **méthodes de travail** efficaces.

Plusieurs moyens de prévention éprouvés sont présentés dans la *Grille d'évaluation de la mise en œuvre des principaux moyens de prévention* que vous trouverez dans les pages intérieures sous les thèmes aménagement et méthodes de travail. Une section, *Autres moyens de prévention*, vous permettra d'ajouter vos propres moyens de prévention.

PRISE EN CHARGE DE LA SST

Sensibiliser le personnel du CPE à l'importance d'adopter de bonnes postures et de bonnes méthodes de travail pour éviter les lésions attribuables au mobilier ou à l'aménagement des lieux.

Exemples de moyens de prise en charge

- Tenir des réunions d'information et de sensibilisation à l'importance du problème.
- Discuter des facteurs de risque et des douleurs associées à différents mouvements.
- Distribuer de la documentation.
- Installer des affiches.
- S'il y a lieu, faire connaître les noms des membres du comité de santé et de sécurité du travail ou celui de la représentante à la prévention.
- Afficher une liste de personnes-ressources et de sources à consulter.

PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION

PRISE EN CHARGE DE LA SST

AMÉNAGEMENT

1 Utilisation d'une table à langer munie d'un marchepied et située face au groupe.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
1 Responsables					

2 Utilisation d'un module de rangement pour les matelas afin d'éviter de se pencher et de s'étirer.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
2 Responsables					

3 Utilisation du banc le long des casiers pour favoriser les postures adéquates.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
3 Responsables					

4 Utilisation d'un siège à roulettes dans le vestiaire des enfants pour conserver une bonne posture.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
4 Responsables					

5 Utilisation de petites marches sur le côté du lavabo pour le lavage des mains afin d'éviter le soulèvement d'enfants.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
5 Responsables					

MÉTHODE DE TRAVAIL

1 Rangement du matériel en fonction de la fréquence d'utilisation, sauf pour les objets lourds qui ne doivent pas se trouver plus hauts que les épaules.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
1 Responsables					

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES AUTRES MOYENS DE PRÉVENTION

L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX

AUTRES MOYENS DE PRÉVENTION

AMÉNAGEMENT

1

1

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
Responsables					

2

2

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
Responsables					

MÉTHODES DE TRAVAIL

1

1

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
Responsables					

2

2

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
Responsables					

ÉLABORATION D'UN ÉCHÉANCIER D'IMPLANTATION ET SUIVI

Décrire les étapes qui mèneront à l'intégration des moyens de prévention prévus dans les activités quotidiennes et les résultats observés à la suite de l'adoption des moyens de prévention prévus.

Au Centre de la petite enfance Julie Soleil, l'ergonomie a sa place !

En 2003, la candidature du Centre de la petite enfance Julie Soleil au Prix innovation en santé et sécurité du travail de la CSST a été retenue. Pourquoi ? Parce que l'établissement s'est doté de deux nouvelles installations, c'est-à-dire de nouveaux locaux, conformes aux principes de l'ergonomie. Les premiers locaux, qui dataient de 1978, ne répondaient pas aux critères relatifs à la hauteur des comptoirs ou des lavabos. « Pour s'assurer que les postes de travail sont adaptés aux tâches à accomplir, l'ensemble des membres du personnel a été mis à contribution. Tous et toutes ont participé à l'élaboration des plans, à l'aménagement des lieux et au choix de l'équipement. Résultats : la gravité des lésions professionnelles a diminué et le personnel ressent moins de fatigue. Sans compter que le nouvel environnement contribue à créer un climat de travail agréable ! »

Depuis l'ouverture de la garderie en 2005, aucun employé ne s'est plaint de maux de dos.

Monique Legros, directrice générale

Source : Site Web de la CSST, rubrique « Prix innovation » : www.csst.qc.ca/asp/innovation/index.html, 2003



Pour en savoir plus

VISITEZ LE SITE WEB DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL : WWW.CSST.QC.CA OU COMPOSEZ LE 1 866 302-CSST (2778).

POUR PLUS D'INFORMATION ET POUR OBTENIR DU SOUTIEN, ADRESSEZ-VOUS À L'ASSTSAS :

BUREAU DE MONTRÉAL

TÉLÉPHONE

514 253-6871 ou
1 800 361-4528

BUREAU DE QUÉBEC

TÉLÉPHONE

418 523-7780 ou
1 800 265-7780

COURRIER ÉLECTRONIQUE : info@asstsas.qc.ca

SITE WEB : www.asstsas.qc.ca

TÉLÉCOPIEUR

514 253-1443

TÉLÉCOPIEUR

418 523-7565

PUBLICATIONS

« *Travailler, est-ce trop dur ?* », DVD et guide d'animation, *Sans Pépins*, vol. 6, n° 4, décembre 2004.

« *Ceil de lynx chasse les contraintes* », *Sans pépins*, vol. 6, n° 3, octobre 2004, p. 4-7.

« *La pouponnière, un lieu à part* », *Sans pépins*, vol. 2, n° 4, juin 2000, p. 2-6.

« *Tout ce que vous devez savoir pour bien équiper vos locaux* », *Sans pépins*, vol. 9, n° 4, décembre 2007, p.1-5.

« *Au vestiaire, ça grouille énormément* », *Sans pépins*, vol. 10, n° 1, mars 2008, p. 7-8.

LA PRÉPARATION DES REPAS

La prévention à la cuisine, une recette qui n'a rien de secret !

À la cuisine, la préparation de 60, 80, voire 100 repas par jour exige de nombreuses manipulations et le soulèvement et le transport de charges. Les membres supérieurs ainsi que le dos sont très sollicités. La manipulation d'objets chauds et tranchants fait aussi partie des facteurs de risque.

À titre de responsable de l'alimentation, vous transportez et manipulez souvent, à bout de bras, des chaudrons lourds et chauds. Vous soulevez et déplacez régulièrement des contenants de farine ou de sucre, des pommes de terre ou des légumes. Vous transportez, plusieurs fois par jour, les bacs de nourriture servant aux repas des enfants. Dans le cas où les locaux comptent plusieurs étages, vous devez transporter la charge dans les escaliers et ouvrir des portes.

Vous vous penchez pour remplir et vider le lave-vaisselle, pour déposer des contenants et des tôles dans le four ou pour prendre des aliments dans le congélateur. Vous vous étirez pour accéder aux produits rangés sur les tablettes du haut ou pour ranger la vaisselle.

Vos bras sont largement sollicités quand vous mélangez des aliments, remplissez le mélangeur ou portionnez les repas. Éplucher des kilogrammes de pommes de terre ou de carottes, couper des fruits et des légumes, râper le fromage sont des tâches que vous exécutez plusieurs fois par jour. En posture statique debout, vous exécutez souvent des mouvements répétitifs.



MOYENS DE PRÉVENTION

Les moyens de prévention résident essentiellement dans la diminution des soulèvements de charges, des postures contraignantes, des mouvements répétitifs et des postures statiques grâce à un **aménagement** optimal et à des **méthodes de travail** efficaces.

Plusieurs moyens de prévention éprouvés sont présentés dans la *Grille d'évaluation de la mise en œuvre des principaux moyens de prévention* que vous trouverez dans les pages intérieures sous les thèmes aménagement et méthodes de travail. Une section, *Autres moyens de prévention*, vous permettra d'inscrire vos propres moyens de prévention.

PRISE EN CHARGE DE LA SST

Sensibiliser les responsables de l'alimentation et la direction du CPE à l'importance de réduire les mouvements répétitifs et le nombre de soulèvements et d'étirements pour préserver sa santé.

Exemples de moyens de prise en charge

- Tenir des réunions d'information et de sensibilisation à l'importance du problème.
- Discuter des facteurs de risque et des douleurs associées à différents mouvements.
- Distribuer de la documentation.
- Installer des affiches.
- S'il y a lieu, faire connaître les noms des membres du comité de santé et de sécurité du travail ou celui de la représentante à la prévention.
- Afficher une liste de personnes-ressources et de sources à consulter.

PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION

PRISE EN CHARGE DE LA SST

AMÉNAGEMENT

1 Installation d'une surface en acier inoxydable sur le comptoir entre la cuisinière et l'évier pour faire glisser les récipients plutôt que de les soulever.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
1 Responsables					

2 Installation d'un lave-vaisselle en hauteur pour éviter d'avoir à se pencher.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
2 Responsables					

3 Aménagement d'une surface de travail plus basse sur une partie du comptoir pour éviter de soulever les épaules et d'écartier les bras du corps lors de la préparation des repas*.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
3 Responsables					

4 Présence d'un espace libéré sous un comptoir pour travailler en position assise.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
4 Responsables					

5 Utilisation d'un escabeau pour éviter les étirements.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
5 Responsables					

6 Présence d'espaces de rangement.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
6 Responsables					

MÉTHODES DE TRAVAIL

1 Utilisation de chariots pour transporter la nourriture.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
1 Responsables					

2 Utilisation de deux petits chaudrons plutôt que d'un gros pour diminuer le poids de la charge.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
2 Responsables					

3 Utilisation de tôles ou de plaques pour faire cuire les muffins, la viande hachée, etc.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
3 Responsables					

4 Coupage en carrés des ingrédients précédents afin d'éviter les mouvements répétitifs que suppose le portionnement de la pâte à muffins ou le façonnage de boulettes de viande.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
4 Responsables					

*La préparation des repas peut inclure le portionnement des aliments ou l'utilisation de certains équipements (mélangeurs, robots culinaires, etc.)

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES AUTRES MOYENS DE PRÉVENTION

LA PRÉPARATION DES REPAS

PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION

PRISE EN CHARGE DE LA SST

MÉTHODES DE TRAVAIL

5 Utilisation d'un robot culinaire pour couper les légumes ou pour râper différents aliments afin de diminuer les mouvements répétitifs.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du		au
5 Responsables						

6 Utilisation d'un mélangeur pour faire les purées.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du		au
6 Responsables						

7 Présence de protecteurs munis d'un dispositif d'interverrouillage sur les mélangeurs commerciaux.

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du		au
7 Responsables						

AUTRES MOYENS DE PRÉVENTION

PRISE EN CHARGE DE LA SST

AMÉNAGEMENT

1

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du		au
1 Responsables						

2

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du		au
2 Responsables						

MÉTHODES DE TRAVAIL

1

Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du		au
1 Responsables						

ÉLABORATION D'UN ÉCHÉANCIER D'IMPLANTATION ET SUIVI

Décrire les étapes qui mèneront à l'intégration des moyens de prévention prévus dans les activités quotidiennes et les résultats observés à la suite de l'adoption des moyens de prévention prévus.

Au CPE Les petits mulots de Charlesbourg, faire la cuisine, c'est presque devenu du gâteau !

Façonner des boulettes ou portionner la pâte à muffins à l'aide d'une cuillère à crème glacée exige de multiples manipulations et la sollicitation des bras est importante. Les boulettes et les muffins sont maintenant de forme carrée, car « De toute façon, les miens [bras] n'étaient plus capables de tolérer ces agressions. Il fallait que je fasse autrement », raconte Gisèle Hurtubise, responsable de l'alimentation.

Source : « *La cuisine, pas toujours de la tarte aux pommes !* », *Sans Pépins*, vol. 3, n° 4, septembre 2001, p. 1-3.



Illustration : François Couture

Pour en savoir plus

VISITEZ LE SITE WEB DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL : WWW.CSST.QC.CA OU COMPOSEZ LE 1 866 302-CSST (2778).

POUR PLUS D'INFORMATION ET POUR OBTENIR DU SOUTIEN, ADRESSEZ-VOUS À L'ASSTSAS :

BUREAU DE MONTRÉAL

TÉLÉPHONE

514 253-6871 ou

1 800 361-4528

BUREAU DE QUÉBEC

TÉLÉPHONE

418 523-7780 ou

1 800 265-7780

COURRIER ÉLECTRONIQUE : info@asstsas.qc.ca

SITE WEB : www.asstsas.qc.ca

TÉLÉCOPIEUR

514 253-1443

TÉLÉCOPIEUR

418 523-7565

PUBLICATIONS

« *À la cuisine, la prévention a bien meilleur goût !* », Action-Prévention (B30), 2004.

« *La cuisine* », *Sans pépins*, vol. 9, n° 3, numéro spécial, octobre 2007.

« *La cuisine, pas toujours de la tarte aux pommes* », *Sans pépins*, vol. 3, n° 4, septembre 2001, p. 1-3.

« *Planifier les menus et faire rouler la cuisine* », *Sans pépins*, vol. 7, n° 4, décembre 2005, p. 1-4.

Gare au bruit : un avertissement à ébruiter !

Votre quotidien, à titre d'éducatrice, se caractérise par la surveillance de 5, 8 ou même 10 enfants selon le groupe d'âge. Et, au cours d'une journée, les jeux et les activités de ces enfants sont susceptibles de produire des niveaux de bruit parfois très élevés.

Des jeux variés et des ateliers stimulants favorisent l'apprentissage des enfants. Parfois calmes, souvent animées, ces activités vous amènent à interagir avec les enfants. À tout moment, des conflits et des querelles surviennent ou des cris, parfois stridents, mais aussi des rires et des éclats de rire retentissent.

Vous déplacez du mobilier, des tables et des chaises pour créer des aires de jeu thématiques. Vous manipulez des bacs de jouets et des jouets. Les enfants explorent et utilisent ces jouets. Selon leur groupe d'âge, ils les agitent, les laissent tomber ou leur découvrent de nouvelles fonctions. Deux groupes d'enfants peuvent être réunis au cours de certaines activités et la multiplication du nombre d'enfants augmente les interactions et le niveau de bruit. En outre, certains jouets sont très bruyants et produisent des sons de toute nature.

Dans la salle multifonctionnelle, les activités motrices incluent des courses, des pirouettes et des sauts qui font le plus grand bonheur des enfants, mais qui, inévitablement, produisent aussi du bruit.

Bref, dans votre milieu de travail, jeux, activités, nombre d'enfants et interventions sont sources de bruit. Les effets sur l'audition peuvent aller de la fatigue auditive à la surdité. Le bruit peut aussi avoir des effets extra-auditifs comme d'accroître le degré de stress et de conduire, à la longue, à un état de fatigue sérieux.



MOYENS DE PRÉVENTION

Les moyens de prévention résident essentiellement dans des méthodes de travail et un aménagement des lieux susceptibles de réduire le niveau de bruit ainsi que dans l'achat de jouets favorisant le calme.

Plusieurs moyens de prévention éprouvés sont présentés dans la *Grille d'évaluation de la mise en œuvre des principaux moyens de prévention* que vous trouverez dans les pages intérieures sous les thèmes aménagement et méthodes de travail. Une section, *Autres moyens de prévention*, vous permettra d'ajouter vos propres moyens de prévention.

PRISE EN CHARGE DE LA SST

Sensibiliser les éducatrices et la direction à l'importance d'assurer la sécurité des lieux de travail extérieurs.

Exemples de moyens de prise en charge

- Tenir des réunions d'information et de sensibilisation à l'importance du problème.
- Discuter de l'inconfort associé à un niveau de bruit élevé.
- Distribuer de la documentation.
- Installer des affiches.
- S'il y a lieu, faire connaître les noms des membres du comité de santé et de sécurité du travail ou celui de la représentante à la prévention.
- Afficher une liste de personnes-ressources et de sources à consulter.

PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION

PRISE EN CHARGE DE LA SST

AMÉNAGEMENT

1 Présence de tuiles acoustiques sur toute la surface du plafond.

1	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
	Responsables					

2 Présence de panneaux absorbants sur 20 % de la surface des murs, dans la partie supérieure.

2	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
	Responsables					

3 Présence d'un couvre-plancher coussiné pour réduire la transmission des sons.

3	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
	Responsables					

4 Installation de pastilles de feutre autocollantes sur les portes des armoires.

4	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
	Responsables					

MÉTHODES DE TRAVAIL

1 Utilisation de tapis en styromousse faciles d'assemblage ou de carpettes lavables dans les endroits où se tiennent des activités bruyantes.

1	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
	Responsables					

2 Utilisation de nappes à envers de mousse sur les tables.

2	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
	Responsables					

3 Création de coins de jeux qui accueillent un nombre réduit d'enfants pour diminuer le bruit.

3	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
	Responsables					

ACHAT

1 Achat de jouets moins bruyants.

1	Oui	Parfois	Non	Prévu	Échéancier : du	au
	Responsables					

Au CPE Les Ateliers : chut !

« Pour résoudre le problème [causé par le bruit], nous fonctionnons par atelier, commentent Michel et Anne-Marie. À l'intérieur des pièces réservées aux groupes, nous créons différents coins de jeux ou ateliers, qui accueillent chacun deux enfants. Ainsi, il y a moins de bruit, moins de conflits et les enfants sont plus calmes. »

Michel Desrosiers, coordonnateur du centre, et Anne-Marie Lapointe, éducatrice

Source : Suzanne Cohen. « *La santé et la sécurité pour mode de vie* », *Prévention au travail*, vol. 14, n° 3, été 2001, p. 34-36.



Illustration : François Couture

Pour en savoir plus

VISITEZ LE SITE WEB DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL : WWW.CSST.QC.CA OU COMPOSEZ LE 1 866 302-CSST (2778).

PUBLICATION

Suzanne Cohen. « *La santé et la sécurité pour mode de vie* », *Prévention au travail*, vol. 14, n° 3, été 2006.

POUR PLUS D'INFORMATION ET POUR OBTENIR DU SOUTIEN, ADRESSEZ-VOUS À L'ASSTAS :

BUREAU DE MONTRÉAL

BUREAU DE QUÉBEC

TÉLÉPHONE

514 253-6871 ou
1 800 361-4528

TÉLÉPHONE

418 523-7780 ou
1 800 265-7780

TÉLÉCOPIEUR

514 253-1443

TÉLÉCOPIEUR

418 523-7565

COURRIER ÉLECTRONIQUE : info@asstsas.qc.ca

SITE WEB : www.asstsas.qc.ca

PUBLICATION

« *Réduire le bruit dans les services de garde : solutions acoustiques* », *Sans Pépins*, vol. 8, n° 2, numéro spécial, juin 2006.